

## Erreur dans le paiement du salaire

## Par estellette, le 30/04/2008 à 11:08

Je viens de recevoir le virement de ma paie et là très mauvaise surprise.

1300 euros versés alors que j'ai d'habitude 1735 euros.

La justification de mon employeur est qu'ils ont fait divers erreurs les mois précedents et qu'ils récuperent donc le trop perçu?

Est-ce légal? Cela me met dans une situation tres délicate financiere, quelle recours ai-je? Puis-je les obliger à me payer la difference de salaire?

Merci d'avance pour vos réponses